



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 3622

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur un problème médical qui lui paraît sérieux et pour lequel il a été sollicité par différents médecins de sa circonscription. Depuis plus de vingt ans, les tarifs alloués aux médecins assurant les services de PMI ainsi que les vaccinations dans les différentes communes de la circonscription sont pour la plupart sur le point de donner leur démission, certains ayant déjà démissionné au vu des tarifs dérisoires qui leur sont alloués : le tarif horaire de la consultation de nourrisson est actuellement aux environs de 13 euros brut, ce qui ne représente même pas les 2/3 d'une consultation en cabinet libéral. Ce fait, reconnu officiellement par les instances sociales, leur pose un problème réel puisqu'il n'est pas de leur compétence de modifier les tarifs qui leur paraissent à elles aussi dérisoires. Elles tiennent cependant au maintien de ces consultations gratuites pour les usagers, qui sont un des moteurs de la santé publique. En cas de fermeture de ces centres de PMI, la plupart des personnes qui s'y rendent étant en tiers payant, cela représentera une lourde charge supplémentaire pour la sécurité sociale. En conséquence, il lui demande s'il compte modifier les tarifs et dans quels délais, puisque nous nous trouvons dans une situation d'urgence.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3622

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3335